



Réussir son ensemencement par hydromulching

Photo Euro-tec

Hydromulching

Qu'est-ce que l'hydromulching

L'hydromulching est une technique de semis permettant d'installer une végétation herbacée, une prairie fleurie, sur des surfaces très grandes ou réduites, des surfaces difficiles d'accès, y compris sur des sols pauvres.

Il s'agit de projeter sur les surfaces une émulsion composée d'eau, de semences, d'engrais, de conditionneurs de sol, d'un complexe fibreux type mulch, d'agents gélifiants, de fixateurs type cellulose.

Les graines se retrouvent alors dans un lit propice à leur germination, sous réserve que le sol ait des propriétés compatibles avec le mélange de graines semées

- Surface couverte :
 - 350 à 500 m² avec une cuve de 1000 à 1500 L
 - Il existe des cuves de de diverses contenance (1000 à 15000L) selon la surface à enherber et la facilité d'accès
 - Le rendement est d'environ 2 000 à 5 000 m² enherbés par jour

L'enjeu pour réussir le semis

- Connaître précisément les conditions pédologiques du site à enherber.
- Améliorer la capacité du sol à stocker les éléments nutritifs (C.E.C.) et favoriser sa stabilité structurale
- Dynamiser le sol pour placer les graines dans des conditions favorables à leur germination puis à la croissance du gazon ou de l'enherbement, et le rendre plus résistant aux stress.
- Vérifier le taux de matière organique et son évolution
- Créer un « lit » où les plantes herbacées ou prairie fleurie à installer vont se développer sereinement.
- Renforcer la résistance naturelle des plantes aux différentes formes de stress abiotiques qu'elles vont subir.

La réalisation d'une analyse de sol préalable est fortement recommandée pour connaître les conditions de sol et adapter le programme de préparation de sol et d'entretien



Berges de rivières ou plans d'eau, bassins d'orage

Pistes de ski

Photo Euro-tec

Les actions à mettre en place



	Préparation sol et semis	Dose dans une cuve hydromulching de 1 000 L	Objectif
Analyse de sol	Sur 10 cm de profondeur minimum		Connaître les conditions de sol pour adapter le programme de préparation de sol et d'entretien
Karisol	Jusqu'à 5 Kg/m ² (selon analyse de sol)		Amendement organique 100% végétal. En cas de carence en matière organique. A apporter avant l'ensemencement de préférence dans les 5-10 premiers cm.
Mélange de graines à semer		8 à 12 Kg/1000 litres d'émulsion	Choisir un mélange adapté au type de surface. Les semis d'automne sont toujours les meilleurs.
Agrosil® LR2		25 à 50 Kg/1000 litres d'émulsion	Conditionneur de sol et biostimulant. Améliore la stabilité structurale, l'enracinement, la tolérance de la végétation au dessèchement (manque d'eau, effet du vent).
Agrosil® Algin		20 à 40 Kg/1000 litres d'émulsion	Biodynamiser le sol pour accélérer la germination. Pour tous sols sableux, ou compactés, ou à vie microbienne réduite
Kick®		0,5 L/1000 litres d'émulsion	Améliore la pénétration de l'eau dans le sol. Favorise l'installation du jeune gazon ou de la végétation herbacée.
Vitanica® RZ Bio		1 L/1000 litres d'émulsion	Biostimulant qui favorise l'enracinement et l'installation de jeunes gazons ou plantations et leur résistance aux stress climatiques.
TerraPlus® CityGreen		15 à 30 kg/1000 litres d'émulsion	Engrais organique et biostimulant pour nourrir la végétation herbacée mise en place

Amendement organique 100% végétal.
Rendement en humus très élevé : 650 Kg/tonne de produit. Utilisable en Agriculture Biologique



Biostimulant des végétaux et améliorateur de sol (AMM n°1150012).
Stimule un enracinement en profondeur



Bioactivateur de sol à action biostimulante avec micro-organisme *Bacillus R6CDX* (AMM 1180070)



Agent mouillant concentré pour une meilleure humectation de l'émulsion une fois en place (AMM 1110012 - matière fertilisante)



Engrais en solution dans un extrait d'algue marine et enrichi avec le biofertilisant *Bacillus R6CDX* (AMM n°1160002 et n°1171301). Favorise la résistance aux différentes formes de stress. Utilisable en Agriculture Biologique



Engrais organique 100% végétal associé au biofertilisant *Bacillus E4CDX2* (AMM n°1000030). Utilisable en Agriculture Biologique



Les biostimulants doivent obligatoirement disposer d'une autorisation de mise en marché (AMM ou homologation) pour être commercialisés et utilisés en France. Cette autorisation de mise en marché confirme que le produit est conforme et qu'il a été évalué par les autorités c'est-à-dire qu'il a été caractérisé au niveau de sa composition, qu'il est efficace et qu'on a évalué sa toxicité sur l'homme ou l'environnement. C'est un gage de sécurité et d'efficacité pour les utilisateurs.